

COMMUNE DE GRUSSENHEIM

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GRUSSENHEIM DE LA SEANCE ORDINAIRE DU 17 FEVRIER 2026

Sous la présidence de M. KLIPFEL Martin, Maire

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 20 heures.

Date de convocation : 12/02/2026

Nombre de membres élus : 15

Nombre de conseillers en fonction : 15

Nombre de conseillers présents : 14

Nombre de procuration : 1

Membres présents :

Mmes BRAULT-PELUZZI Estelle, HARDOUIN Marie-Christine, SIMLER Agnès, TRETZ Maïté
M BAUMANN Jean-Marie, BLATZ Gérard, FRANCO Luis, HABERKORN Christophe, IBACH Patrice, JAEGLER Patrice, SCHÖNSTEIN Laurent, SCHWEIN Laurent, STRAUDEL Jean-Philippe

Membre absent excusé et non représenté : ./.

Secrétaire de séance :

Mr HABERKORN Christophe

Membre absent non excusé : ./.

Membre ayant donné procuration : Mme MULLER Sandrine a donné procuration à Mr STRAUDEL Jean-Philippe

Ordre du jour

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du compte-rendu de la séance précédente
3. Compte-rendu de réunions
4. Compte Financier Unique 2025
5. Urbanisme (déclarations préalables, certificats d'urbanisme, droit de préemption urbain, AFUa Les Vergers : vente de la parcelle communale)
6. Convention de répartition des charges d'entretien des RD en agglomération avec la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim
7. Elections municipales : bureau de vote
8. Divers

Mr le Maire fait part des remerciements de la famille Franco pour la carte de condoléances adressée par la commune suite au décès de Mr Manuel Teixeira Franco.

Avant de débiter l'ordre du jour, Mr le Maire propose de rajouter un point à l'ordre du jour : Cotisations de la Caisse d'Assurance-Accidents Agricoles Alsace-Moselle. Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Mr le Maire à rajouter ce point à l'ordre du jour.

1. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Mr Christophe HABERKORN est désigné en qualité de secrétaire de séance.

2. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE (DEB-17-02-26-01)

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité des membres présents.

3. COMPTE-RENDU DE REUNIONS

Mr le Maire rend compte des informations ci-dessous et des réunions auxquelles il a participé :

- 2 décembre : passage de la commission de sécurité au Foyer de L'unité. Un avis favorable a été émis. Mr le Maire remercie Mr Frédéric Perrin pour les vérifications régulières qu'il effectue ainsi que la tenue des différents registres. Une autorisation de travaux doit être effectuée dans le cadre du remplacement de la chaudière fioul par une chaudière à pellets. Le dossier a été transmis aux services du SIS 68 (Service d'Incendie et de Secours du Haut-Rhin) et à la SCDA (sous-commission départementale d'accessibilité)
- 8 décembre : analyses d'eau (teneur en plomb) à l'école et à la mairie en juillet et décembre. Les analyses d'eau de l'école sont conformes. De nouvelles analyses sont prévues durant les vacances scolaires de février. Si elles s'avèrent positives, l'eau du robinet pourra, à nouveau être consommée. Concernant la mairie, des analyses seront effectuées ultérieurement et la cause de la teneur en plomb sera recherchée.
- 22 décembre : réunion de la commission de contrôle des listes électorales
- 3 janvier : réception du Nouvel An
- 4 janvier : repas des aînés
- 8 janvier : rendez-vous avec un représentant de l'ATIP dans le cadre du projet du PLUi en présence d'Agnès Simler
- 13 janvier : installation de la stèle en l'honneur du Colonel Putz. La veille, des travaux de préparation ont été effectués avec l'aide de Mr Jean-Louis Seiler, Gérard Blatz, Frédéric Perrin et Mr le Maire.
- 20 janvier : broyage des sapins, qui, écologiquement est mieux que la crémation. Mme Agnès Simler précise que c'est un service rendu aux habitants. Mr Patrice Jaegler soulève que les gaz du broyeur ne sont pas forcément positifs écologiquement.
- 25 janvier : cérémonies commémoratives de la Libération. Mr le Maire commente quelques photos prises lors de cette manifestation. Les festivités se sont terminées par un repas en commun organisé par la commune et le comité de gestion avec 148 personnes. Le service a été assuré par trois jeunes JSP. Le Maire remercie ces jeunes et un bon d'achat sera remis pour les récompenser.
- 28 janvier : réunion relative à la piste cyclable entre Grussenheim et Jepsheim à la mairie de Grussenheim, en présence des maires de Grussenheim et Jepsheim, des représentants le CCRM, de Colmar Agglomération, du bureau d'étude BEREST et de la CeA
- 28 janvier : rencontre avec Mr Sébastien Jacquot, chef de secteur de l'entretien et de la rénovation des sépultures de guerres. Ce dernier estime que les travaux effectués par l'entreprise Boess sont suffisants. Les travaux de peinture sur les gravures seront effectués cet été.
- 29 janvier : assemblée générale de l'AFUa Les Vergers
- 30 janvier : réunion de l'association foncière
- 30 janvier : assemblée générale d'Obstgarde qui organisera son exposition fruitière au Foyer de l'Unité les 10 et 11 octobre 2026
- 6 février : réunion de démarrage des travaux de l'AFUa les Vergers
- 6 février : assemblée générale des sapeurs-pompiers de Grussenheim
- 9 février : réunion du conseil de fabrique de l'Eglise
- 12 février : rendez-vous avec une chargée de mission du SMICTOM pour un diagnostic sur la gestion des déchets municipaux en présence de Mr le Maire, Mr Laurent Schösntein et Mr Frédéric Perrin. Mr Laurent Schösntein a indiqué qu'il a été soulevé la

Commune de Grussenheim

PV du CM ordinaire du 17 février 2026

question sur la mise en place ou la conservation des « poubelles » dans le village. Ces dernières sont de plus en plus supprimées dans les communes pour éviter des problèmes et inciter les personnes à ramener les déchets chez eux.

Christophe Haberkorn demande des précisions sur la position de la commune. Mr le Maire dit que la situation est assez conforme. Agnès Simler évoque la gestion des déchets lors des locations du Foyer. Laurent Schönstein apporte des compléments. Mr le Maire précise que les déchets du marché de Noël font l'objet d'un traitement différencié. Il est conclu qu'un effort reste à faire en matière d'organisation et de sensibilisation lors du marché de Noël

- 12 février : réunion de la Commission Communale des Impôts Directs

Mme Agnès Simler donne les informations qui concernent les réunions auxquelles elle a participé :

- 22 novembre : journée des élus organisée par le SMICTOM au Foyer de l'Unité à Grussenheim
- 26 novembre : noces de diamant des époux Mertz Alfred
- 6, 7 et 8 décembre : marché de la Ste Lucie qui a connu un franc succès avec 19 000 visiteurs. 65 exposants étaient présents, 3 concerts, des centaines d'heures de travail (construction de chalets, décoration). Entre 50 et 60 bénévoles présents les jeudis puis les samedis précédents le marché. Elle présente le bilan financier du marché. Elle félicite l'ensemble des bénévoles pour leur travail et présence. Mr le Maire remercie également tous les bénévoles qui s'investissent pour le marché de Noël.
- 11 décembre : fête de Noël des enfants de l'école de Grussenheim. Elle remercie Mr Gérard Blatz qui a endossé le rôle du Père Noël
- 19 décembre : visite chez Mr & Mme Schwein Etienne à l'occasion de leurs noces de Palissandre (le 15 novembre) et du 95^{ème} anniversaire de Mr Schwein, doyen de la commune
- 29 janvier : vœux aux maires de la Communauté de Paroisses du Père Alexis
- 16 février : réunion de bilan du Marché de Noël

Elle indique que l'assemblée générale du comité de gestion se déroulera le mardi 24 février 2026.

Mme Estelle Brault-Peluzzi a participé aux réunions suivantes :

- 28 novembre : assemblée générale du Groupe des Jeunes de Grussenheim
- 2 décembre : réunion du comité syndical du Pôle Ried Brun
- 2 février : réunion du comité de pilotage petite enfance de la CCRM

Mr Laurent Schwein a supervisé les travaux de curage des fossés d'épandages des eaux pluviales réalisés par l'entreprise Jehl le 20 janvier 2026.

4. COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 (DEB-17-02-26-02)

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT);

Vu le Code des juridictions financières ;

Vu l'article 60 de la loi de finances n°63-156 du 23 février 1963,

VU l'article 242 de la loi de finances de 2019 modifié par l'article 145 de la loi du 30 décembre 2022 ;

Commune de Grussenheim

PV du CM ordinaire du 17 février 2026

VU le décret n°2012-1246 du 7 novembre modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
Vu le Compte Financier Unique de la commune de Grussenheim ;
Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;
Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;
Considérant les éléments ci-dessous ;

COMMUNE DE GRUSSENHEIM - COMMUNE DE GRUSSENHEIM - CFU - 2025

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	371 298,70	500 318,61	871 617,31
	Recettes réalisées (1)	B	246 603,44	495 843,69	742 447,13
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	296 996,75	668 926,81	965 923,56
	Dépenses réalisées (1)	E	224 142,93	505 760,93	729 903,86
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	22 460,51	-9 917,24	12 543,27
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-74 301,95	168 608,20	94 306,25
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-51 841,44	158 690,96	106 849,52
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-51 841,44	158 690,96	106 849,52

Mr le Maire a indiqué que le document ayant été transmis à l'ensemble des destinataires, chacun avait la possibilité de le consulter et qu'il suffisait, selon lui, de le survoler et de poser des questions si nécessaire.

Il revient sur quelques chiffres clés, les commente, et apporte une réponse à Jean-Marie Baumann concernant l'aire de jeux.

Mr le Maire en revenant sur les différents chiffres, notamment le déficit d'investissement, indique que cela n'a rien d'aberrant. Il précise que la dépense de 91 000 € pour l'AFUa Les Vergers est une avance car elle sera remboursée lors de la vente de la parcelle communale. Mr Christophe Haberkorn relève que ce remboursement ne sera pas forcément encaissé en 2026. Il revient sur les recettes de fonctionnement d'un montant de 664 000 €, incluant la reprise de l'excédent 2024, alors qu'il ne subsiste actuellement qu'un excédent de 106 000 €. Les années précédentes, cet excédent était environ deux fois plus élevé selon les exercices. Il sera désormais affecté par le déficit d'investissement.

Ce résultat ne permet pas d'affecter un montant à l'investissement en 2026. Il est inquiet pour le budget à venir.

Mr le Maire dit que cela n'est pas dramatique. Il répète pour rappel que si l'on tient compte de l'avance de 91 000 € pour l'AFUa, du reversement du budget du lotissement du moulin de 28 794 € qui était exceptionnel et de la baisse des dotations, l'excédent de fonctionnement sur les exercices 2024 et 2025 est comparable.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité (Monsieur le Maire est sorti de la salle et n'a pas pris part au vote)

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2025 de la commune de GRUSSENHEIM

Commune de Grussenheim

PV du CM ordinaire du 17 février 2026

5. URBANISME (DECLARATIONS PREALABLES, CERTIFICATS D'URBANISME, DROIT DE PREEMPTION URBAIN, AFUA LES VERGERS : VENTE DE LA PARCELLE COMMUNALE)

PERMIS DE CONSTRUIRE

Demandeur	Adresse du terrain Objets des travaux
Monsieur NAUD Olivier 7 a rue des tilleuls 68320 KUNHEIM	0 EGERT la construction de deux maisons jumelées

DECLARATIONS PREALABLES

Demandeur	Adresse du terrain Objets des travaux
AC- BAT 36 rue Scheffer 75016 PARIS 16	21 Grand Rue
Monsieur BAUER Benjamin 42 RUE PRINCIPALE 67390 HEIDOLSHEIM	16 RUE DES VOSGES le remplacement d'une fenêtre par une porte et des volets battants par des volets roulants
Monsieur SIMONETTI DENIS 16 GR GRAND RUE 68320 GRUSSENHEIM	16 GR GRAND RUE la fermeture de deux côtés du carport existant
Monsieur SCHWEIN LAURENT JEAN CHRISTOPHE 8 a rue de la Passerelle 67390 MARCKOLSHEIM	2 RUE DU NORD la mise en place d'une clôture
Monsieur FERREIRA LOPES José Manuel 26 ROUTE DE COLMAR 68320 GRUSSENHEIM	26 RTE DE COLMAR la mise en place d'une clôture et la création de stationnement
Madame THOMAS FABIENNE 5 RUE DE LA 2ME DB 68320 GRUSSENHEIM	5 RUE DE LA 2 DIVISION BLINDEE le changement des fenêtres, le remplacement des volets , l'isolation de la toiture
Monsieur PETITDEMANGE JOHAN PAUL EMILE 2 b RUE DES JUIFS 68320 GRUSSENHEIM	2 RUE DES JUIFS la pose de 4 containers

CERTIFICATS D'URBANISME

Commune de Grussenheim

PV du CM ordinaire du 17 février 2026

Demandeur	Adresse du terrain Objets des travaux
HOME 68 6 RUE DES VOSGES 68320 JEBSCHEIM	EGERT
Valérie TRESCH et Sara WALTROWSKI 6 rue Sainte Catherine 68100 MULHOUSE	EGERT
Valérie TRESCH et Sara WALTROWSKI 6 rue Sainte Catherine 68100 MULHOUSE	EGERT
Valérie TRESCH et Sara WALTROWSKI 6 rue Sainte Catherine 68100 MULHOUSE	EGERT
Joanne ALBRECHT et Guillaume HAUPTMANN 3 place Saint Martin 68320 JEBSCHEIM	EGERT
Joanne ALBRECHT et Guillaume HAUPTMANN 64 Grand'Rue 68320 JEBSCHEIM	EGERT

AUTORISATION DE TRAVAUX

Demandeur	Adresse du terrain Objets des travaux
COMMUNE DE GRUSSENHEIM 25 GRAND RUE 68320 GRUSSENHEIM	15 RUE DE LA PAIX le remplacement d'une chaudière fioul par une chaudière à granulés

DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Il est décidé de ne pas faire usage du droit de préemption de la commune dans le cadre des transactions suivantes :

- vente des parcelles sise section 4 n°309 et 337 d'une superficie totale de 4 a 64
- vente des parcelles sises section 4 n°320, 327 et 328 et x/87 d'une surface totale de 7 a 61
- vente des parcelles sises section 4 n°322, 344, 348 et 349 d'une superficie totale de 6 a 70
- vente des parcelles sises section 4 n°308 et 319 d'une surface totale de 5 a 43
- vente de la parcelle sise section 4 n°346 d'une superficie de 3 a 83
- vente de la parcelle sise section 4 n°331 d'une surface de 4 a 71
- vente des parcelles sises section 4 n°323, 345 et 347 d'une superficie totale de 10 a 44.

AFUa LES VERGERS : VENTE DE LA PARCELLE COMMUNALE (DEB-17-02-26-03)

Commune de Grussenheim

PV du CM ordinaire du 17 février 2026

Trois offres ont été réceptionnées pour l'acquisition de la parcelle communale située dans l'AFUa Les Vergers. Les projets ont été présentés lors de l'assemblée générale de l'AFUa à laquelle ont été conviés les conseillers municipaux. Le projet de la société Clever'Hom a été retenu pour le macro-lot (parcelle communale et parcelle mutualisée par tous les propriétaires de l'AFUa Les Vergers).

Mr le Maire présente les conditions d'achat de la société Clever'Hom :

- Acquisition du terrain communal section 4, parcelle 343 d'une superficie de 1507 m², moyennant le prix de 219 221 € TTC (deux cent dix-neuf mille deux cent vingt et un euros toutes taxes comprises) s'appliquant au prix hors taxes de 182 684,17 euros (cent quatre-vingt-deux mille six cent quatre-vingt-quatre euros et dix-sept cents hors taxes), TVA en vigueur de 20%.

Aux conditions suivantes :

- Obtentions des autorisations administratives purgées de tout recours et retrait, permettant la réalisation d'au moins 14 maisons (sur l'ensemble du marco-lot – parcelles 342 et 343) relevant du concept CLEVER'HOM de type R+1
- Absence de prescriptions archéologiques
- Purge du droit de préemption, absence de servitudes, d'hypothèque, d'occupation ou location
- Absence de fondation, de pollution, de loi sur l'eau, de surcout lié à la réglementation PMR
- Obtention par nos soins d'un prêt pour le financement de l'opération, ou d'une garantie financière d'achèvement
- Obtention d'un taux de commercialisation à hauteur de 50%

Le conseil municipal, après délibération décide, **par 12 voix pour, 1 contre et 2 abstentions** :

- décide de vendre la parcelle communale sise section 4 parcelle 343 d'une surface de 1507 m² à la société Clever'Hom aux conditions mentionnées ci-dessus
- autorise le Maire à signer tous les documents et actes relatifs à cette vente.

**6. CONVENTION DE REPARTITION DES CHARGES D'ENTRETIEN DES RD EN AGGLOMERATION AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU RIED DE MARCKOLSHEIM
(DEB-17-02-26-04)**

La Collectivité Européenne d'Alsace propose la mise en place d'une convention tripartite entre elle-même, la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim et les communes membres afin de clarifier la gestion des voiries départementales situées intramuros.

Cette convention a pour but de définir les modalités de répartition des charges d'entretien des ouvrages, aménagements, équipements et réseaux, situés dans l'emprise des routes départementales (RD), en traversée d'agglomération entre la Collectivité européenne d'Alsace et la Commune et la Communauté de Communes.

Par "entretien", il faut comprendre l'ensemble des opérations de gestion, de maintenance (réparations localisées et lourdes), de surveillance et travaux de renouvellement (reconstruction complète), hors opérations de nettoyage. Il s'agit selon le cas de dépenses de fonctionnement ou d'investissement.

Commune de Grussenheim

PV du CM ordinaire du 17 février 2026

PRINCIPES ET DEFINITIONS

Une route en agglomération est constituée d'une chaussée où les véhicules circulent et de ses dépendances telles que les aménagements d'infrastructure ou de superstructure, mais également de réseaux souterrains ou aériens. La présence de ces aménagements et ouvrages peut être, ou non, liée à la route, mais est très généralement la conséquence de décisions, pour certaines très anciennes, prises par les Communes pour la sécurité ou le bien-être des habitants.

Le profil en travers type joint en annexe 1 (schémas n°1 à 3) à la convention schématise les éléments constituant l'emprise d'une route en travers d'agglomération, tels que convenus par les parties à la présente convention.

Une route départementale en travers d'agglomération relève, au titre de la conservation, de la compétence de la Collectivité européenne d'Alsace. En effet, aux termes de l'article L. 131-2 du Code de la Voirie Routière, les dépenses relatives à la construction, à l'aménagement et à l'entretien des routes départementales sont à la charge de la Collectivité européenne d'Alsace.

La Collectivité européenne d'Alsace est propriétaire de l'emprise des routes départementales, ce qui implique qu'elle a compétence pour décider et réaliser tous les travaux relevant de ses attributions, mais également qu'elle seule peut autoriser les tiers qui le demandent à effectuer des travaux relevant de leurs compétences et comportant une emprise sur les routes départementales et leurs dépendances. C'est pourquoi, la Commune ou les concessionnaires de réseaux ne peuvent intervenir sur ce domaine qu'après avoir dûment obtenu l'autorisation de la part de la Collectivité européenne d'Alsace matérialisée sous la forme d'une convention ou d'une autorisation d'occupation unilatérale.

Par ailleurs, en vertu de l'article L.2213-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire est chargé de la police de la circulation à l'intérieur de l'agglomération quel que soit le statut de la voirie. A ce titre, conformément à l'article L.2542-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, applicable en Alsace-Moselle, il a obligation d'assurer la sûreté et la commodité de la circulation.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDERANT qu'en vertu de l'article L.115-1 du Code de la Voirie Routière, le Maire assure la coordination des travaux affectant le sol et le sous-sol des voies publiques à l'intérieur des agglomérations,

CONSIDERANT qu'en application des articles L.2213-1 et L.2542-3 du Code Général des Collectivités Territoriales applicables en Alsace-Moselle, le Maire dispose des pouvoirs de police en matière de propreté, de salubrité, de sûreté et de tranquillité dans les rues, et exerce la police de la circulation sur les routes départementales en agglomération,

CONSIDERANT que la Collectivité européenne d'Alsace et la Commune de GRUSSENHEIM et la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim doivent en conséquence, et chacune pour ce qui la concerne, mettre en œuvre les mesures relevant de leurs compétences respectives,

Commune de Grussenheim

PV du CM ordinaire du 17 février 2026

- Approuve, à l'unanimité, le projet de convention et ses annexes joints en annexe ;
- autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

7. ELECTIONS MUNICIPALES : BUREAU DE VOTE

Les permanences du bureau de vote dans le cadre des élections municipales des 15 et 22 mars prochains seront tenues par les candidats des deux listes.

8. COTISATIONS CAISSE D'ASSURANCE ACCIDENTS AGRICOLES ALSACE MOSELLE (DEB--17-02-26-05)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la cotisation due à la caisse d'assurance accidents agricoles s'élève à 12 842 € au titre de l'année 2026. Il propose au conseil municipal que la commune prenne à sa charge ce montant à hauteur du produit des baux de chasse (6 800 €). Le solde (6 042 €) étant à assigner en recouvrement avec les contributions foncières.

Le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à cette proposition.

9. DIVERS

- **Piste cyclable « Grussenheim-Jebsheim »** : Lors de la réunion du 28 janvier 2026, il a été indiqué que l'arrêté préfectoral par rapport à la problématique du grand hamster ne serait pas pris avant deux mois en raison d'autres dossiers plus urgents. Le démarrage des travaux a été fixé au mois de novembre 2026. Or, l'arrêté de dérogation au titre des espèces protégées en vue de la création de la piste cyclable Jebsheim Grussenheim a été transmis par mail ce jour. Des retours écrits sont encore attendus de la part de Mr Armbruster.
- **Maison 23 grand'rue** : Mr le Maire informe le conseil municipal que la demande de rachat en 2026 et le programme pour la restauration conservatoire de la maison et de sa dépendance ont été adressés à l'EPF. L'ensemble des documents a été réceptionné et étudié lors d'une première réunion de commission. L'EPF souhaite organiser une rencontre sur le terrain. Le CAUE a été chargé de défendre le projet. Les diagnostics amiante et plomb pris en charge par l'EPF ont été effectués début janvier 2026. Mr Jean-Marie Baumann demande si le montant de la minoration est déjà connu. Mr le Maire indique que l'on peut attendre une minoration pouvant aller jusqu'à 40 % selon les travaux réalisés. Mr le Maire indique que l'on ne sait pas à ce jour le montant de la minoration. La commission patrimoine de l'EPF s'est réunie une première fois pour examiner notre dossier. C'est elle qui décidera du montant de la minoration.
- **AFUa Les Vergers** : Mr le Maire indique qu'ENEDIS a fait parvenir un devis pour les branchements et l'enfouissement du réseau HTA au niveau de l'AFUa Les Vergers. Le coût total est de 141 045,26 € TTC dont 24 379,87 € TTC pour l'enfouissement du réseau HTA (à la charge de la commune selon la délibération du 21 janvier 2025). Concernant l'enfouissement de la ligne HTA au niveau de la rue de Seyches, soit 63 000 €, les travaux seront réalisés ultérieurement. Ces derniers seront réalisés par le biais du syndicat Territoire d'Énergie Alsace pour bénéficier d'une subvention pouvant se situer entre 40 et 60 %.
- **Echange de terrains « Riedfeld »** : L'ensemble des documents a été transmis au notaire pour la signature de l'acte.
- **Soirée festive Groupe des Jeunes de Grussenheim** : Le groupe des Jeunes souhaite organiser une soirée festive avec feu d'artifice le samedi 25 juillet 2026 au stade de football. Le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord pour l'organisation de cette manifestation.

Commune de Grussenheim

PV du CM ordinaire du 17 février 2026

- **Rue de l'Egert** : Mr le Maire donne lecture d'un courrier de Mr & Mme Gérard Bosshard relatif à l'état de la rue de l'Egert et du gassala reliant la rue de l'Egert et la grand'rue notamment par temps de pluie.
Mr Patrice Jaegler pense que certaines rues sont oubliées comme par exemple la rue de la Krutenau où les habitants y habitent depuis plusieurs années. Il est d'avis qu'il faudrait réaliser de gros travaux pour que cela perdure dans le temps pour éviter que des trous se reforment comme dans la rue de la Paix. Mr le Maire indique que cet affaissement n'est pas un trou et qu'il est lié à la mise en place du puits perdu pour résoudre le problème d'écoulement des eaux pluviales dans la rue de la paix. Mr Christophe Haberkorn précise que les travaux de voirie doivent être prévus dans un plan pluriannuel. Il demande également quelle est la raison pour laquelle l'impasse du séchoir à tabacs n'a pas été réalisée jusqu'au terrain à l'arrière qui est également constructible. Mr le Maire répond que ce terrain n'est pas viabilisé. Les réseaux ne sont pas en place. Si on avait posé de l'enrobé, il faudrait le réouvrir pour les réseaux d'eau et d'assainissement en cas de demande. Ces terrains ont été intégrés à la zone U alors qu'ils n'étaient pas desservis par les réseaux d'eau et d'assainissement lors de l'élaboration du POS. Il rappelle que plusieurs voiries ont fait l'objet de travaux ces dernières années et liste ceux effectués depuis 2008.
Mr le Maire se permet de rappeler qu'au niveau de la route de Colmar une étude avait été réalisée en 2003 pour toute la traversée du village. Plusieurs tranches ont été réalisées. Tout n'a pas été fait pour des raisons budgétaires. Le tronçon Sud a été privilégié parce que des jeunes lycéens devaient marcher dans l'herbe pour se rendre à l'arrêt de bus. *« Moi-même personnellement j'habite route de Colmar Nord depuis 40 ans. Mes enfants ont toujours marché dans l'herbe pour se rendre à l'arrêt de bus. »*
Mr Patrice Jaegler demande si l'on ne peut pas remblayer les trous au niveau de la rue de Egert pour éviter la stagnation de l'eau. Mr Luis Franco signale qu'un avaloir est en place.
Mr Jean-Marie Baumann propose réaliser des travaux lors d'une journée citoyenne et demande si l'on peut faire quelque chose par rapport aux gouttières qui s'écoulent sur la voirie. Mr Jean-Philippe Strauel indique qu'on ne peut imposer l'écoulement des gouttières existantes vers un puits perdu ; cette obligation ne vaut que pour les nouvelles constructions.
- **Personnel communal** : Mr le Maire donne lecture d'un courrier de Mme Maryline Richert qui sollicite une augmentation de salaire. Une demande avait déjà été effectuée l'an passé. Il n'avait pas donné suite par équité envers les autres agents de la commune. Mr le Maire indique au conseil municipal que l'avancement de carrière a toujours été effectué avec la durée minimale fixée par la grille indiciaire. Elle est employée à temps non complet et son temps de travail est annualisé. Il rappelle que Mme Maryline Richert a le grade d'agent social et qu'elle pourrait être nommée ATSEM (Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles) après la réussite du concours. Il rappelle qu'un contrat pour le remplacement de ses absences a été conclu et qui engendre un coût supplémentaire pour la commune.
- **Mail de Mme Estelle Brault-Peluzzi du 27 janvier** : Mr le Maire revient sur le mail de Mme Estelle Brault-Peluzzi par lequel elle a informé qu'elle ne participera plus aux permanences des jeudis soir se sentant être la cible de reproches injustifiés du Maire et des adjoints. Mr le Maire lui a répondu par mail le 16 février, avec copie à l'ensemble du conseil municipal, qu'il se pose la question de la validité de ses délégations et en conséquence s'il doit les retirer. Mr Patrice Jaegler souhaite connaître quel est le problème avec Mme Estelle Brault-Peluzzi. Il indique que dès le début, il y a 6 ans, le maire ne voulait pas travailler avec Mme Estelle Brault-Peluzzi. Mr le Maire répond que c'est son comportement à son égard, des dénigrements et des attaques personnelles dès avant le début du mandat qui a fait qu'il ne souhaitait pas la prendre comme adjointe. Mr Jean-Marie Baumann relève qu'il y a toujours eu un refus de travailler avec la nouvelle équipe et l'article paru dans les journaux ne reflète pas ce qui est dit à la réunion de ce jour. Mme Estelle Brault-Peluzzi rappelle les mots employés par Mr le Maire au début du mandat *« Je ne te veux pas »*. Elle précise qu'il aurait été possible de travailler tous ensemble. Mr Gérard Blatz soulève le retournement de *« veste »* de Mr Patrice Jaegler. Ce dernier indique qu'il n'est contre personne mais qu'il n'a

pas à être forcément en accord avec le Maire et rappelle qu'il a conseillé à Mme Estelle Brault-Peluzzi de laisser la place de 1^{ère} adjointe à Mme Agnès Simler au début du mandat. Mr Luis Franco estime que Mme Estelle Brault-Peluzzi se croit au-dessus de tout. Mr le Maire rappelle qu'il est le maire et que si Mme Estelle Brault-Peluzzi est devenue adjointe, c'est parce qu'il y avait du chantage. Laurent Schönstein nuance le propos en préférant le terme de tractation. Quant à l'accusation de retournement de veste, Patrice Jaegler précise qu'il n'a pas changé de camp et qu'il est resté fidèle à ses convictions. Mr Jean-Marie Baumann dit qu'il n'est pas nécessaire de perdre du temps pour des choses qui ont été faites et aux prochains de ne pas faire les mêmes erreurs. Il faut essayer de travailler ensemble.

Mr Gérard Blatz précise qu'au début du mandat, il a été nommé conseiller délégué aux fleurs et aux espaces verts. Il a été reproché que c'est un coût supplémentaire pour la commune. Or, Mr Gérard Blatz a réalisé de nombreux travaux dans différents domaines, autres que le fleurissement et les espaces verts, et que ces derniers ont engendrés des économies pour la commune. Mr Jean-Marie Baumann indique qu'il a toujours reconnu le bon travail effectué par Mr Gérard Blatz.

Mr Patrice Jaegler revient sur la réception de Nouvel An et demande à Mr le Maire pourquoi il n'a pas dit un mot sur Victoria Weber-Le Droguene pour sa participation à l'émission « Le meilleur pâtissier ». Dans d'autres communes, les « miss » sont mises à l'honneur. Laurent Schönstein précise qu'il n'y avait aucune raison de le faire. Christophe Haberkorn signale que durant 14 semaines, Grussenheim a été nommé devant 2 millions de spectateurs et qu'il y avait de quoi être fier pour notre village.

Patrice Jaegler reprend Mr le Maire sur l'idée d'un affrontement entre les personnes : il affirme n'être contre personne. Pour lui, le fait de ne pas partager les mêmes opinions ne doit pas conduire au mépris de l'autre.

Mme Estelle Brault-Peluzzi souhaite remercier les personnes qui ont travaillé avec intelligence et notamment Mme Maïté Tretz qui, au début du mandat, a essayé de créer une cohésion.

Mr Jean-Marie Baumann remercie également la secrétaire de mairie. Des applaudissements enthousiastes ont ponctué son intervention.

- **Apéro citoyen** : Mr Gérard Blatz s'interroge par rapport à la distribution des invitations pour l'apéro citoyen du 14 février. Certaines boîtes aux lettres ont été oubliées.. s'agit-il d'un oubli volontaire ?
- **Remerciements à Mr le Maire** : Mme Agnès Simler souhaite prendre la parole quelque minutes pour s'adresser à M. le Maire Martin Klipfel.

« En 1995 il rejoint l'équipe du Maire Jean- Louis Seiler comme conseiller, puis il est 1^{er} adjoint en 2001, et Maire de Grussenheim depuis 2008.

*Il s'agit donc de **31 années sans interruption**, de travail, d'engagement de présence pour vous, nous, les habitants de Grussenheim. 31 années où il a fallu faire des choix, trouver des compromis, chercher des solutions, faire des sacrifices, des heures de réunions, des centaines de kilomètres de déplacement.*

Martin Klipfel a piloté beaucoup de grands chantiers, et de nombreux événements durant toutes ces années.

Je vais en citer quelque uns :

- *Création de la Zone artisanale du Moulin*
- *Les travaux de la route de Colmar, la rue de la Blind, la rue d'Alsace, la réfection des trottoirs dans le village*
- *La rénovation de l'Eglise intérieur et extérieur*
- *Le jumelage avec le 501^{ème} régiment de Mourmelon et celui avec la 9^{ème} compagnie du RMT*
- *il y a aussi le Marché de Noël depuis 16 ans, l'évènement qui fait parler de Grussenheim et qui met en valeur l'ensemble du village et les bénévoles*
- *le plus grand chantier aura été la mise en accessibilité de l'Ecole et la Mairie*

Commune de Grussenheim

PV du CM ordinaire du 17 février 2026

- *il y a aussi les chantiers menés avec le SMICTOM, la Com Com : la piste cyclable, le passage en led de l'éclairage du village*
- *Il y a des chantiers qui sont en cours de démarrage : AFUA*
- *Il y en a sûrement beaucoup d'autres..., qui durant toutes ces années auront fait avancer le village.*
- *Il a sûrement eu quelques cheveux gris en plus depuis, et eu des heures d'insomnies...*

Mais nul ne peut nier le travail fait par Martin Klipfel durant toutes années.

→ *C'est toujours compliqué d'énumérer des actions ou des personnes car on en oublie à chaque fois*

Par cette prise de parole, et finir, je souhaite remercier encore une fois, Martin Klipfel pour toute l'énergie et le temps qu'il a mis au service des villageois, durant 31 années sans interruption.

Merci de m'avoir écouté !

→ *Il mérite les applaudissements de toutes les personnes présentes. »*

- **Mr le Maire souhaite parcourir ses 31 années de mandat municipal :**

« J'ai été pendant 31 années au service de la commune, une longue période intense mais exaltante.

Tout au long de ces mandats (1 de conseiller, 1 de 1er adjoint et 3 de maire), j'ai pu travailler avec les élus en bonne intelligence pour faire avancer la commune, à l'exception de ce dernier mandat qui a été éprouvant à cause d'une opposition systématique.

Oui de nombreux investissements et réalisations ont été finalisés.

Dans les bâtiments communaux : l'église, le dépôt des sapeurs-pompiers, le presbytère et l'école rue des Vosges avec Pôle habitat, le nouveau club house et évidemment la rénovation et mise en accessibilité de la mairie, école et bibliothèque.

Au niveau de la voirie : les trottoirs du village, la route de Colmar, la rue d'Alsace, la rue du Mauchen, la rue de la Blind, l'impasse du séchoir à tabac ainsi que le gravillonnage des autres rues.

La piste cyclable entre Grussenheim et Elsenheim, celle entre Grussenheim et Jepsheim sera seulement terminée fin 2026.

L'aménagement du lotissement du Moulin et de la zone artisanale. L'AFUa des vergers dont les travaux de viabilisation vont commencer la semaine prochaine.

Lors de mon mandat de 1er adjoint, j'ai siégé au bureau de la com com du Ried brun à la place du maire et à sa demande et j'ai, participé au travail intense lors de la réflexion sur le devenir du Ried brun suite à l'obligation de se mettre en conformité avec l'évolution de la législation sur les intercommunalités.

Depuis que la commune fait partie du Ried de Marckolsheim, à la demande du président Frédéric Pfliegersdorfer, je suis devenu vice-président du SMICTOM (syndicat de collecte et de traitement des ordures ménagères). A ce titre, j'ai pu apprécier le travail réalisé par ce syndicat au niveau de la gestion des OM et de la prévention. Il est reconnu au niveau national et cité en exemple pour sa gestion et ses résultats. Niveau 4 étoiles.

Je suis particulièrement content d'avoir pu mettre en place le RPI Grussenheim Elsenheim qui permet un fonctionnement harmonieux de l'école au profit des élèves de nos deux villages.

Suite au départ à la retraite de Monsieur Télésphore Dietsch, je suis heureux d'avoir pu embaucher Monsieur Frédéric Perrin qui est quelqu'un de très compétent et qui donne entière satisfaction.

J'ai aussi beaucoup œuvré à la dynamisation du tissu social du village en soutenant ou en créant des événements festifs qui créent du lien.

- *Le bluememarik*
- *La semaine d'ouverture du Foyer avec le comité de gestion*
- *La journée citoyenne*
- *Le jumelage Grussenheim-Seyches avec le comité de jumelage*
- *Les commémorations de la Libération chaque année*

Commune de Grussenheim

PV du CM ordinaire du 17 février 2026

- *Le marché de la Ste Lucie depuis que je suis maire*

J'ai été disponible et présent sur le terrain. J'ai souvent cherché à réaliser des travaux en régie propre en vue de faire faire des économies à la commune. Un grand merci à tous ceux qui étaient toujours prêts à retrousser les manches avec moi et mettre les mains à la pâte.

Je remercie particulièrement tous les élus qui m'ont soutenu et qui se sont investis tout au long de ce mandat particulièrement éprouvant. Je pense que je n'ai pas besoin de les nommer.

Je tiens à mettre en face de leurs responsabilités ceux qui se sont toujours abstenus et ceux qui ont voté systématiquement contre sur commande sans réfléchir, ils n'ont pas fait honneur à leur qualité d' élu responsable.

Je peux reprendre à ce sujet ce qu'a dit Serge Nicole, maire de Wintzenheim, lors de son dernier conseil et qui a été retranscrit dans le journal en parlant du groupe d'opposition : « Aucune proposition, beaucoup de votes contre, en majorité des critiques et s'il y avait un prix, vous auriez le premier prix de la critique. Oui une opposition c'est important, à condition d'être constructif. Or votre seul objectif était depuis le début de faire tomber le maire. »

Pour finir :

Je souhaite et j'espère de tout cœur que la campagne électorale pour ces élections municipales qui approchent à grands pas se passent sereinement. Ce sont les électeurs qui feront leur choix et décideront finalement.

Merci pour votre écoute. »

L'intervention de Mr le Maire est saluée par les applaudissements de l'assemblée pour son travail pendant ses mandats.

- **Demande de prise de parole** : Mr Etienne Simler demande, en tant que président de l'AFUa Les Vergers, l'autorisation de prendre la parole à Mr le Maire. Mr le Maire accepte sa demande. Mr Etienne Simler rappelle que lors de l'assemblée générale de l'AFUa Les Vergers, les membres du conseil municipal ont choisi le projet pour le macro-lot. Ce choix a été fait pour la commune. Il souhaite que ce choix soit entériné par une délibération. Mr le Maire demande aux membres du conseil municipal de confirmer le choix. Le conseil municipal, à l'**unanimité**, confirme son choix de retenir le projet de Clever'Hom et charge Mr Jean-Marie Baumann, représentant la commune au conseil de syndic d'informer Mr le Président de l'AFUa Les Vergers de cette décision.

La séance est levée à 22 heures 15.

Le Maire,

Martin KLIPFEL

Le secrétaire de séance,

Christophe HABERKORN

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.